

COMMUNE  
DE  
**R O S S F E L D**  
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33  
Télécopie : 03 88 74 35 37  
✉ [mairie@rossfeld.fr](mailto:mairie@rossfeld.fr)

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 12 Date de convocation : 19 octobre 2020
---

## Séance du 26 octobre 2020

Sous la présidence de M. Daniel KOEHLER, Maire,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- M. Marc DITTLY, excusé, procuration à M. le Maire,
- M. Pascal VETTER, excusé, procuration à M. Denis OTT,
- Mme Pascale LERBS-BINDER, excusée.

### ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 14/09/2020
3. Création d'un poste d'adjoint technique
4. ENEDIS : prolongation du réseau électrique rue du Moulin
5. Ouverture d'une ligne de trésorerie
6. SDEA : rectification désignation du délégué « eau »
7. Divers

En raison du couvre-feu, la séance de ce jour a exceptionnellement été avancée à 19h00. Monsieur le Maire salue l'ensemble des membres présents et les remercie de s'être libéré plus tôt.

#### **1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'**unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

#### **2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14/09/2020**

Le procès-verbal de la séance du 14/09/2020 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

### 3. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la création d'un emploi permanent dans la filière technique sur le cadre d'emploi des adjoints techniques, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les fonctions d'ouvrier communal polyvalent.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53.

Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints techniques.

### 4. ENEDIS : PROLONGATION DU RESEAU ELECTRIQUE RUE DU MOULIN

Monsieur le Maire expose :

Lors de l'adoption de la modification n° 1 du PLU le 4 février 2019, les parcelles cadastrées section D n° 223, 224 et 225 ont été classées en zone UBb, donc en zone constructible.

Ce classement implique que la commune réalise l'extension des réseaux nécessaires aux futures constructions.

Un devis a été sollicité auprès de ENEDIS pour un montant de 3 425,40 € TTC.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à 13 voix pour et 1 abstention (M. Pascal HURSTEL), donne son accord pour la prolongation du réseau électrique sur la rue du Moulin et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

### 5. OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

La ligne de trésorerie souscrite auprès de la Caisse d'Epargne est arrivée à échéance le 7 juin dernier. En raison du contexte sanitaire, et du report de l'installation des conseils municipaux, celle-ci n'a pas pu être renouvelé à l'échéance.

D'un commun accord avec la Caisse d'Epargne, il a été décidé de procéder à son renouvellement dès que l'utilité se présentait.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir une ligne de trésorerie interactive aux caractéristiques suivantes :

- ✓ **Montant** : 100 000 €
- ✓ **Durée** : 12 mois renouvelables
- ✓ **Taux d'intérêt** : Ester + marge de 0,75 % (Ester du 12/10/2020 : - 0,56 %) – Si l'Ester est négatif, il sera réputé à zéro, soit à ce jour, un taux indicatif de 0,75 %
- ✓ **Process de traitement informatique** : pour les tirages : crédit d'office et pour le remboursement : débit d'office
- ✓ **Demande de tirage** : aucun montant minimum
- ✓ **Paiement des intérêts** : chaque trimestre civil par débit d'office
- ✓ **Frais de dossier** : néant
- ✓ **Commission d'engagement** : 250 € prélevée une seule fois
- ✓ **Commission de mouvement** : néant
- ✓ **Commission de non-utilisation** : 0,05 % annuel – calculée trimestriellement en fonction du montant non-utilisé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir une ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Epargne et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

### 6. SDEA : RECTIFICATION DESIGNATION DU DELEGUE « EAU »

Lors de la séance du 10 juillet 2020, le conseil municipal a désigné M. Hubert HURSTEL en tant que délégué pour la compétence « eau » auprès du SDEA.

Après réflexion, ce choix ne semble pas opportun dans la mesure où M. HURSTEL s'est occupé depuis 3 mandats déjà, des questions relatives à la GEMAPI et des digues de l'III.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de rectifier la délibération du 10 juillet 2020 en désignant :

- M. Hubert HURSTEL pour la compétence « GEMAPI » « assainissement » et « digues de l'III »
- M. Daniel KOEHLER pour la compétence « eau ».

Adopté à l'unanimité.

## **7. DIVERS**

### **Panneau d'affichage lumineux :**

Le massif pour le futur panneau d'affichage lumineux sera installé dans la semaine par nos agents communaux sur le parking de l'atelier, au droit de la propriété HURSTEL.

**Formation des élus :** chaque élu a été destinataire d'un mail de l'IPAG proposant un panel de formations pour les élus. Il est rappelé que chaque conseiller peut y prétendre et demander la prise en charge financière via le DIF des élus.

**Visite de Mme la Sous-Préfète :** le 16 octobre dernier, la municipalité a accueilli Mme la Sous-Préfète de Sélestat-Erstein. Cette rencontre a donné lieu à divers échanges concernant les dossiers en cours.

**Travaux église :** le dossier d'appel d'offres est en cours de rédaction par le maître d'œuvre et la publication devrait encore se faire ce mois. Les dossiers de demande de subvention ont été envoyés mi-septembre et devraient aboutir courant du mois de novembre.

**Bureau des maires :** M. le Maire fait un compte-rendu du dernier bureau des maires.

**Fibre :** suite à un récent échange avec la société NGE en charge des travaux de pose de la fibre, il s'avère que les travaux sont achevés mais que les réseaux n'ont pas encore été livrés à ROSACE. Cela se fera après la signature des procès-verbaux de réception de travaux et seulement après, courra le délai de 3 mois.

### **Urbanisme :**

Le conseil municipal est avisé du dépôt en mairie des demandes suivantes :

- ✓ Une déclaration préalable déposée par M. Jean-Noël HORRENBARGER, pour l'aménagement d'une piscine de 36 m<sup>2</sup> et d'un couvert non clos sur l'entrée des garages existants, 1A, allée des Iris, section C n° 964 ;
- ✓ Une déclaration préalable déposée par M. Lionel HOLTZ, pour la construction d'une piscine en béton armé de 32 m<sup>2</sup>, 29, rue de Herbsheim, section D n° 97 ;
- ✓ Un permis de construire déposé par M. Quentin OTT et Mme Laura BLUM pour la construction d'une maison individuelle, 14, rue de Neunkirch, section C n° 951.

Clôture de la séance à 20h30.